

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

Ce mois-ci

Au moins



13 lieux de vie expulsés lors de
10 opérations d'expulsion



145 personnes expulsées



131 couvertures saisies



37 tentes saisies



50 matelas saisis



68 planches de bois destiné
à se chauffer saisies

15 mars : réélection de Natacha Bouchart

À la suite de la réélection de Natacha Bouchart aux élections municipales le 15 mars, **la politique menée à Calais à l'égard des personnes exilées ne change pas de cap.**

Les pratiques restent les mêmes : **expulsions répétées, destructions de lieux de vie et absence de solutions dignes et durables.** Ces pratiques s'inscrivent dans une logique assumée de **harcèlement et d'épuisement** menée sans relâche à l'encontre des personnes exilées.

Un usage avéré de couteaux durant une expulsion du plus grand lieu de vie à Calais

Le 17 mars, une expulsion a été menée sur le plus grand lieu de vie de Calais, appelé « Hospital Jungle » par ses habitant-e-s. Cette expulsion a commencé dès 7h00 du matin et s'est poursuivie jusqu'à 11h30.

De nombreuses saisies ont été observées par HRO ce jour-là. **Au moins 36 tentes, 131 couvertures, 49 matelas et 49 palettes, ainsi que 3 sacs à dos et une batterie ont été emportés par les agent-e-s de nettoyage.**

Avant leur confiscation, les tentes ont été **vidées** directement sur le sol, laissant les effets personnels des personnes exilées, y compris des documents importants, dans la boue.



Les observateur·ice·s de HRO ont également documenté l'usage de divers outils, **notamment des couteaux, des pinces et des marteaux**, par les agent·e·s de nettoyage durant l'expulsion, **révélant une volonté manifeste de rendre les biens des personnes exilées inutilisables**. Par ailleurs, à deux reprises, **des téléphones portables ont été jetés au sol** par ces agent·e·s, les rendant également hors d'usage. Mais les atteintes aux biens personnels des personnes exilées ne se sont pas arrêtées là. **Les forces de l'ordre ont également crevé les pneus de vélos réduisant considérablement les possibilités de déplacement**.



Au-delà de ces vols et destructions d'effets personnels, plusieurs témoignages font état de manquements importants durant cette expulsion. Ce type d'opérations est présenté par les autorités comme une « mise à l'abri », en raison des bus mobilisés pour orienter les personnes exilées vers des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES). Or, **ces centres sont réservés aux personnes souhaitant demander l'asile en France**. Pour beaucoup, cela n'est pas possible, notamment en raison des accords de Dublin, et elles reviennent donc rapidement sur leur lieu de vie. De plus, **ce dispositif n'est pas systématiquement proposé à toutes les personnes expulsées**.



Le 17 mars, une personne a indiqué n'avoir reçu ni traduction ni proposition d'hébergement, et six autres témoignages confirment l'absence de toute proposition. Cette situation met en lumière une défaillance flagrante dans l'accès à cette prise en charge. En plus, les informations sur les destinations des bus restent souvent très floues. Durant l'expulsion du 17 mars, une personne exilée a été contrainte de monter dans un bus sans savoir où elle était emmenée.

Il arrive également que, faute de places dans les centres d'accueil du département, les personnes exilées qui ont été embarquées dans des bus soient rapidement remises à la rue, sans solution d'hébergement effective.



Dans la foulée de cette expulsion, le **Préfet de Calais** a publié une communication sur Facebook, dans laquelle il précise que des « sacs contenant des pierres » auraient été saisis durant l'opération pour prévenir « tout risque de violence à l'encontre des forces de l'ordre ».

- **Cette affirmation repose sur des hypothèses non étayées**, la photo accompagnant le post du supposé sac **n'étant ni datée ni sourcée, rendant toute vérification impossible.**
- Pire encore, la communication **présente les personnes exilées comme une menace potentielle, tout en effaçant la violence exercée par les forces de l'ordre.**
- Cette mise en scène contribue à **criminaliser les personnes exilées** et à **justifier les opérations coercitives menées à leur encontre.**

Des lieux de vie rendus inaccessibles et inhabitables

Dans le cadre de sa **politique dite de « zéro point de fixation »**, visant à empêcher toute installation durable des personnes exilées sur le sol français, les autorités procèdent régulièrement à des déboisements, installent des grillages et placent des rochers pour rendre certains espaces inaccessibles.

Durant le mois de mars, ce sont deux lieux de vie proches de la gare des Fontinettes qui ont connu d'importantes modifications de paysage. **Ces espaces ont au préalable fait l'objet d'une expulsion le 24 mars au matin.** Lors de cette opération d'expulsion, plusieurs tentes ont été saisies et au moins dix personnes ont été « mises à l'abri ». Dans la foulée, un arrêté interdisant l'accès aux sites a été affiché, afin de permettre des travaux de « débroussaillage ».

Les 25 et 26 mars, **des opérations de déboisement ont été menées des deux côtés du pont, accompagnées de l'installation de nouveaux grillages.**

Ces transformations s'inscrivent dans une **stratégie délibérée visant à empêcher toute réinstallation en rendant les lieux inhabitables.** La destruction des abris naturels et la fermeture des accès privent totalement les personnes exilées de tout espace où s'installer, les contraignant à vivre dans des conditions encore plus précaires. Parallèlement, **ces interventions provoquent un désastre écologique, en détruisant les arbres et la végétation des sites.** Sous prétexte de « sécuriser les abords de l'autoroute A16 », la municipalité justifie ces travaux, une fois de plus **sans prendre en compte ni les besoins fondamentaux des personnes exilées ni l'impact environnemental considérable de ces opérations.**

